



Association des Pêcheurs Plaisanciers d'Antibes
AVIS DE COURSE

VOILES en EAU FROIDE
Grade :5B
15 et 16 février 2014
ANTIBES

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les Règlementations Spéciales Offshore (OSR) ne s'appliquent pas

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à

- 2.1.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de toutes catégories de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

2.1.2 - tous les bateaux des classes OSIRIS et M2K

2.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

2.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 30.00 EUROS pour les 3 courses

4. PROGRAMME

4.1 Confirmation des inscriptions :

- Vendredi 14 Février de 17h00 à 19h00
- Samedi 15 Février de 9h30 à 12h30

4.2 Jours de course : (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
15/02/14	13 h00	Toutes classes
16/02/14	9 h30	Toutes classes

4.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 heures

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions

6. LES PARCOURS

- 6.1 Les parcours seront de type côtier.
- 6.2 La zone de course est située devant Antibes.

7. CLASSEMENT

- 7.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 7.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance pour les Osiris et temps sur temps pour les M2K

8. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX ET FESTIVITÉS

Vin chaud au siège du club, le samedi soir à 17h30
Classements et apéritif au siège du club, le dimanche soir à 18h30

11. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [06.86.16.10.96].